

Provisoire

30 juillet 2013

Original: français

Conseil économique et social**Session de fond de 2013****Débat consacré aux questions diverses****Compte rendu analytique provisoire de la 46^e séance**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 24 juillet 2013, à 15 heures

Président(e): M. Sajdik (Vice-Président) (Autriche)**Sommaire**Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (*suite*)Promotion de la femme (*suite*)*Décision sur un projet de résolution**Décision sur un projet de décision*Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)Les femmes et le développement (*suite*)*Décision sur un projet de résolution*

Processus préparatoire de la Conférence d'examen décennal complet du Programme d'action d'Almaty

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

Développement durable

Statistiques

Établissements humains

Environnement

Population et développement

Administration publique et développement

Coopération internationale en matière fiscale

Forum des Nations Unies sur les forêts

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Assistance aux États tiers touchés par l'application des sanctions

Cartographie

Transport de marchandises dangereuses

Déclarations liminaires

Débat général

Développement durable

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.37

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.38

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.19

Statistiques

Décisions sur des projets de décision

Établissements humains

Décisions sur les projets de résolution E/2013/L.11 et E/2013/L.36

Environnement

Population et développement

Décision sur un projet de décision

Administration publique et développement

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.27

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.29

Coopération internationale en matière fiscale

Décisions sur les projets de résolution E/2013/L.9 et E/2013/L.22

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.39

Forum des Nations Unies sur les forêts

Décision sur un projet de décision

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.35

Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

Cartographie

Transport de marchandises dangereuses

La séance est ouverte à 15 heures.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (suite)

Promotion de la femme (suite)

Décision sur un projet de résolution

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur un projet de résolution intitulé «Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme», figurant dans le document E/2013/27 (chap. I, sect. B).

Le projet de résolution est adopté.

Décision sur un projet de décision

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur un projet de décision intitulé «Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-septième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-huitième session de la Commission», figurant dans le document E/2013/27 (chap. I, sect. C).

Le projet de décision est adopté.

Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 14 a) de l'ordre du jour.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

Les femmes et le développement (suite)

Décision sur un projet de résolution

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur un projet de résolution intitulé «La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter», figurant dans le document E/2013/27 (chap. I, sect. B). Il fait observer que ce projet a été adopté par la Commission de la condition de la femme, à l'issue d'un vote enregistré, par 25 voix contre 2 et avec 10 abstentions, et qu'un nouveau vote enregistré a été demandé.

Il est ainsi procédé à un vote par appel nominal.

La Bolivie, ayant été tirée au sort par le Président, vote en premier.

Votent pour: Afrique du Sud, Bélarus, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burkina Faso, Chine, Cuba, Équateur, El Salvador, Éthiopie, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Koweït, Libye, Maurice, Mexique, Népal, Pakistan, Qatar, Soudan, Turquie.

Votent contre: Canada, États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Autriche, Colombie, Croatie, Danemark, Espagne, France, Irlande, Japon, Lettonie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni, Saint-Marin, Suède.

Le projet de résolution est adopté par 23 voix contre 2, avec 16 abstentions.

M. Cruz (Nicaragua) et **M. Bougacha** (Tunisie) demandent que leurs États respectifs soient ajoutés à la liste des États ayant voté en faveur de l'adoption du projet de résolution.

M. Zuhairi (Observateur de l'État de Palestine) se félicite des progrès accomplis dans un grand nombre de pays en ce qui concerne l'émancipation des femmes et l'exercice de leurs droits. La condition des Palestiniennes n'est malheureusement pas un sujet de

réjouissance, principalement en raison de la situation dans laquelle elles sont maintenues par Israël, qui continue de violer les droits fondamentaux du peuple palestinien.

M. Caspi (Observateur d'Israël) dit qu'Israël s'oppose fermement à la résolution adoptée par le Conseil, qui ne sert pas la cause des Palestiniennes et passe totalement sous silence les véritables raisons de leur souffrance. Celle-ci est aggravée par une situation intérieure et des problèmes dont Israël n'est aucunement responsable. Pour sa part, Israël contribue à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'émancipation des femmes.

Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 13 l) de l'ordre du jour.

Processus préparatoire de la Conférence d'examen décennal complet du Programme d'action d'Almaty

M. Acharya (Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) dit que les pays en développement sans littoral sont au nombre de 31, que la moitié d'entre eux font également partie des pays les moins avancés (PMA) et que bon nombre sont en outre des pays à faible revenu. Leurs points communs sont généralement l'éloignement par rapport aux principaux marchés internationaux, des infrastructures de transport inappropriées, des procédures douanières et de franchissement des frontières contraignantes et des coûts de transport et d'échange commercial élevés. Leurs frais de transport par rapport à la valeur globale des exportations et des importations sont en moyenne supérieurs de 45 % à ceux des pays en développement de transit, et leurs échanges commerciaux, qui portent essentiellement sur des combustibles et des minerais, sont concentrés dans un petit nombre de pays. Au cours de la décennie qui fait l'objet de l'examen, les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit ont toutefois accompli certains progrès dans l'élimination des obstacles physiques et autres au commerce. Pour un grand nombre de pays en développement sans littoral, l'aide publique au développement demeure la principale source de financement extérieur. L'investissement étranger direct a également contribué au développement des transports, des télécommunications et des services collectifs de distribution. En dépit de ces progrès, les pays en développement sans littoral n'ont pas encore réalisé tout leur potentiel en matière de commerce. Les infrastructures de transport restent inadaptées et de très grands efforts doivent être faits pour gagner en efficacité dans les domaines de la logistique et de la facilitation du commerce. La faible diversification des exportations, une valeur ajoutée inexistante, des capacités de production limitées et l'absence de liens avec les chaînes mondialisées de valeur ajoutée continuent de faire obstacle à leur croissance économique. Le processus préparatoire de la Conférence d'examen décennal complet du Programme d'action d'Almaty se déroule à trois niveaux principalement, à savoir le niveau intergouvernemental, le niveau du Groupe consultatif interorganisations et le niveau des entreprises privées. Il est censé déboucher sur un nouveau cadre de partenariat complet, fondé sur des objectifs et conçu pour une vision plus large du développement durable et de la croissance économique des pays en développement sans littoral au cours de la prochaine décennie.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

Développement durable

Statistiques

Établissements humains

Environnement

Population et développement

Administration publique et développement**Coopération internationale en matière fiscale****Forum des Nations Unies sur les forêts****Assistance aux États tiers touchés par l'application des sanctions****Cartographie****Transport de marchandises dangereuses***Déclarations liminaires*

M^{me} Djacta (Programme des Nations Unies pour les établissements humains – ONU-Habitat) dit que plus de 50 % des habitants de la planète vivent dans des villes et que ce chiffre devrait dépasser 70 % d'ici à 2050. C'est dans les pays en développement que l'urbanisation progresse le plus vite et dans ces mêmes pays que les infrastructures sont souvent inappropriées et que les municipalités ne parviennent pas à répondre aux besoins des populations urbaines en rapide expansion. Dans ce contexte, les défis à relever en ce qui concerne la réduction de la pauvreté dans les villes et le développement en général sont immenses. Il s'agit du chômage, des conditions de vie précaires dans les bidonvilles, de l'extension rapide d'un grand nombre de villes en l'absence de plans d'urbanisme adaptés et de la vulnérabilité croissante aux catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme qui est celle des pauvres vivant en milieu urbain.

À sa vingt-quatrième session, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a adopté 15 résolutions importantes (A/68/8), à commencer par la résolution 24/15 relative au nouveau plan stratégique d'ONU-Habitat pour 2014-2019, lequel tient compte des grandes priorités que sont la réglementation urbaine, la planification urbaine, l'économie urbaine et les services de base dans les villes. Les trois premières priorités peuvent être considérées comme les leviers de la transformation urbaine, tandis que la quatrième rend compte des immenses défis que pose l'accès des pauvres aux services de base dans les villes des pays en développement. Parmi les résolutions adoptées figure aussi la résolution 24/14 sur les contributions et l'appui aux activités préparatoires de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2013/68) contient cinq recommandations invitant les États Membres à appuyer la préparation de la Conférence Habitat III, à préparer l'établissement des rapports nationaux en vue des travaux préparatoires de la Conférence, à accorder suffisamment d'importance, dans leurs contributions à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, au rôle que l'urbanisation durable ainsi que les villes et les autorités locales jouent dans le développement durable, à accroître l'allocation de ressources financières et humaines pour l'amélioration et la prévention des bidonvilles et à élaborer des stratégies de financement mobilisant des subventions publiques et des revenus générés par la régularisation foncière et la réaffectation des terres, et à élaborer ou consolider des politiques nationales d'urbanisation s'inscrivant au cœur d'une stratégie nationale de développement socioéconomique.

M. Dusík (Programme des Nations Unies pour l'environnement – PNUE), présente le rapport du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (A/68/25). Rappelant qu'à l'issue de la Conférence Rio+20, l'Assemblée générale avait adopté le document final intitulé «L'avenir que nous voulons» (annexe de la résolution 66/288) dit que la première session universelle du Conseil d'administration du PNUE s'est tenue en février 2013. Celle-ci a réuni 146 États membres, ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) et entités des Nations Unies pour débattre du thème «Rio+20: des résultats à la mise en œuvre». Les consultations ministérielles ont

permis de réaffirmer la nécessité de disposer de sources de financement fiables et accrues pour mettre en œuvre le paragraphe 88 du document final de la Conférence et les résolutions 66/288 et 67/203 de l'Assemblée générale, dans le respect des trois dimensions du développement durable. Cette première session universelle a débouché sur l'adoption de 14 décisions (A/68/25), dont une sur la mise en œuvre du document «L'avenir que nous voulons», prévoyant notamment de changer le nom du Conseil d'administration en «Assemblée des Nations Unies pour l'environnement» et de renforcer la représentation régionale du PNUE afin d'aider les pays à mettre en œuvre leurs programmes nationaux sur l'environnement. Une décision a également été adoptée sur le thème de la consommation et la production durables.

Le Président rappelle que le rapport du Secrétaire général sur la coopération en matière fiscale (E/2013/67) a été présenté en mai 2013 à New York par M^{me} Akhtar, Sous-Secrétaire générale chargée du développement économique au Département des affaires économiques et sociales.

M. Kervella (Commission économique pour l'Europe – CEE), présente les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2013/51). Ce rapport, qui se divise en quatre parties, porte notamment sur la mise en œuvre de la résolution 2011/25 du Conseil, ainsi que sur les publications demandées, à savoir la dix-septième édition révisée des *Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses*, ainsi que des amendements au Manuel d'épreuves et de critères et la quatrième édition révisée du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Publiées pour la première fois en 1956, les recommandations sur le transport de marchandises dangereuses sont mises à jour régulièrement et sont de plus en plus utilisées dans le monde pour les réglementations nationales. Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, qui a été adopté en 2000, commence à se généraliser dans le monde entier, depuis son adoption par l'Union européenne en 2008. La troisième partie du rapport porte sur les travaux du Comité d'experts pendant la période 2011-2012 et sur les recommandations de ses sous-comités et les amendements adoptés, tandis que la quatrième partie du rapport contient un programme de travail et le calendrier des réunions pour la période biennale 2013-2014. Le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de résolution qui figure au paragraphe 1 du rapport E/2013/51 et qui lui est présenté pour adoption.

Débat général

M. Simati (Observateur des Tuvalu) intervenant au sujet du projet de résolution E/2013/L.19, dit que son gouvernement estime prématuré le retrait des Tuvalu de la liste des PMA et remercie le Conseil d'avoir proposé de reporter l'examen de cette question à sa session de fond de 2015. En tant que petit État insulaire en développement, les Tuvalu font face non seulement à des difficultés économiques importantes, mais aussi à des défis environnementaux énormes: montée des eaux, changements climatiques, réduction des surfaces cultivables et érosion des sols. Grâce à l'appui de leurs partenaires de développement, les Tuvalu font leur possible pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et se préparent pour l'après-2015.

M. Piminov (Fédération de Russie) dit que son pays prône un renforcement de la coopération internationale pour atteindre les objectifs de développement durable sur la base de la mise en œuvre coordonnée des accords en la matière. La Fédération de Russie salue l'action du PNUE, dont le mandat international contribue à la réalisation de programmes environnementaux concrets afin d'améliorer le potentiel des différents pays, et dont elle soutient les travaux sur la consommation et la production durables. Elle attache une grande importance à l'accord conclu en avril 2013 sur le partenariat entre la Fédération de Russie et le PNUE ainsi que sur la réalisation du programme «Arctique 2020» et juge utiles les

travaux du dixième Forum des Nations Unies sur les forêts, ainsi que les travaux de la dernière session d'ONU-Habitat, axée sur les questions d'urbanisation durable. Enfin, la Fédération de Russie estime que les accords dans le domaine de la population devraient tenir compte de la diversité culturelle et respecter les priorités nationales.

M. Pytalev (Biélorus) dit que son pays souhaiterait voir davantage de progrès dans la mise en œuvre des décisions prises dans le cadre de la Conférence Rio+20, en particulier s'agissant de l'élaboration d'indicateurs de développement durable qui tiennent compte des intérêts des pays à revenu intermédiaire. Il se félicite de l'adoption par consensus de la résolution intitulée «L'évolution des migrations: aspects démographiques». Le Biélorus, qui a participé activement aux travaux de la Commission de la population et du développement, met en œuvre avec succès un programme démographique pour 2011-2015 qui consiste à stimuler la natalité, à augmenter l'espérance de vie et à faire baisser la mortalité des personnes en âge de travailler, en vue d'une stabilisation de la population du pays à 9 440 000 habitants en 2015.

M. Zambrana (État plurinational de Bolivie) dit que son pays s'est engagé sur la voie du changement en adoptant un modèle de développement novateur qui rompt avec le modèle néolibéral, afin de vivre en harmonie avec la nature. La Conférence Rio+20 a montré combien il importait de tenir compte des perspectives et priorités nationales pour parvenir au développement durable et la Bolivie estime que le concept d'économie verte, qui donne à croire que croissance économique infinie et écologie sont conciliables, n'est pas la voie à suivre. La Bolivie prône une démarche visant à gérer durablement les forêts en s'appuyant sur des mécanismes non liés aux marchés, mais sur le financement et le transfert de technologie. Pour cela, les pays développés doivent débloquer des fonds supplémentaires, sans exiger la privatisation des forêts ni imposer de condition quelconque, tout en reconnaissant leur responsabilité dans les changements climatiques.

M. Liu Yuyin (Chine) dit que son pays est très attaché au développement durable et aspire à développer une civilisation soucieuse de l'écologie par une approche pragmatique qui se heurte malheureusement à de grands obstacles. Les pays développés devraient aider les pays en développement à mieux gérer la croissance des centres urbains, qui est liée à l'essor démographique et à l'exode rural, dans un esprit de coopération et de partage des données d'expérience. La Chine appuie l'idée de faire du 31 octobre la journée des villes respectueuses de l'environnement et encourage vivement la communauté internationale à améliorer la gestion durable des forêts.

M. Quintalla Román (Cuba) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le représentant des Tuvalu et salue la proposition du Conseil de différer le retrait de ce pays de la catégorie des PMA en 2015. En ce qui concerne le Forum ministériel mondial sur l'environnement, Cuba estime que les propositions de programme devraient faire écho aux décisions de l'Assemblée générale, afin de faciliter la prise de décisions entre les États sur les thèmes abordés dans le document.

M. Toro Carreño (Observateur de la République bolivarienne du Venezuela) réaffirme l'importance de la résolution 24/7 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains – «L'élimination des bidonvilles: un défi mondial», adoptée en avril 2013. Il indique que ce thème constitue une priorité du Gouvernement vénézuélien et de son programme en faveur du logement (*Gran Misión Vivienda Venezuela*). Il réaffirme l'engagement de son pays en faveur de l'économie verte dans le cadre d'un écosocialisme fondé sur la relation harmonieuse entre l'être humain et son environnement. Il cite à cet égard le programme *Misión Arbol*, et la nouvelle loi sur les forêts et la gestion forestière adoptée en juillet 2013. Il réaffirme l'attachement irrévocable de son pays au règlement pacifique et politique des différends et au non-recours à la force ou à la menace, à l'instar des autres pays membres du Mouvement des pays non alignés, réunis pour leur seizième sommet. Le Venezuela déplore la tendance accrue du Conseil de

sécurité à appliquer des sanctions dans des situations qui ne constituent pas des menaces pour la paix et la sécurité internationales.

M. Demiralp (Turquie) dit que son pays considère les forêts et leur gestion durable comme une priorité. Le Forum des Nations Unies sur les forêts, tenu en avril 2013 à Istanbul, a encouragé les États Membres de l'Organisation à intégrer la question des forêts dans les débats sur les décisions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et le programme et les priorités de développement pour l'après-2015. La Turquie, qui est favorable à cette initiative, estime qu'il faudrait l'assortir d'objectifs précis en matière de reboisement, de déboisement et de lutte contre la dégradation des forêts. Elle attache aussi beaucoup d'importance à la création d'un nouveau partenariat mondial des forêts et à l'ouverture de nouvelles voies de coopération technique et financière et salue l'établissement d'un nouveau fonds de contributions volontaires mondial en faveur des forêts.

M^{me} Nduma (Observatrice du Kenya) dit que le développement durable s'accompagne de très nombreux défis pour les pays en développement comme le sien qui, tout en espérant obtenir de l'aide pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, prendra aussi les mesures qui s'imposent pour y parvenir. Sur la question de l'assainissement des bidonvilles, le Kenya a encore beaucoup de chemin à faire et a besoin d'appui pour appliquer les dispositions de la Constitution de 2010 qui prévoient l'encadrement de la gouvernance et de la gestion des zones urbaines et des villes en vue de limiter l'exode rural. Enfin, le Kenya voudrait voir appliqués les éléments concernant le PNUE qui sont énoncés au paragraphe 88 du document final de la Conférence Rio+20.

M. Favero (Brésil) dit que son pays est favorable à l'intégration par le Conseil des trois piliers – économique, social et environnemental – qui doivent chacun occuper leur juste place, selon le principe des responsabilités communes et différenciées des pays. Comme d'autres délégations, la délégation brésilienne observe que les débats du Conseil tendent à mettre systématiquement en avant l'importance de la paix et de la sécurité pour le développement. Il importe néanmoins de souligner que certaines dimensions du développement sont des conditions indispensables pour la paix et la sécurité. Il convient avant tout que des fonds suffisants soient mis à disposition, conformément aux engagements pris et non encore tenus et toujours selon le principe des responsabilités communes et différenciées, sans oublier le transfert de technologie.

M. Ho (China Energy Fund Committee) décrit comment la Chine, grâce à des politiques volontaristes et à des subventions publiques, recycle chaque année quelque 500 millions de tonnes de matières organiques végétales et 1 milliard de tonnes de matières organiques animales pour alimenter des digesteurs qui ont produit, en 2011, 16 000 millions de mètres cubes de biogaz, soit 13 % de la consommation nationale de gaz naturel. Ce biogaz approvisionne un tiers environ de la population rurale chinoise.

M. Nuic (Foundation for Ecological Development) dit que la faim ne résulte pas seulement d'un approvisionnement insuffisant mais du manque d'accès aux ressources productives. Fondamentalement, la faim est un problème qui est lié au développement économique, social et environnemental durable de la planète. C'est pourquoi l'accès des petits exploitants aux ressources et aux marchés doit être au cœur de tous les efforts. Premièrement, les initiatives d'agriculture durable axées sur la sécurité alimentaire, prises en particulier dans les petites exploitations, doivent être encouragées, d'où la nécessité d'appuyer les travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Deuxièmement, la communauté internationale devrait fixer des objectifs contraignants en matière d'agriculture durable, de sécurité alimentaire et de nutrition dans le programme de développement pour l'après-2015.

M^{me} De Briones (Fédération internationale d'associations d'aide sociale, écologique et culturelle) dit que pour faciliter la transition vers un avenir durable pour la planète, les gouvernements doivent vaincre la résistance des pouvoirs économiques égoïstes et agir pour une économie mondiale centrée sur le bien-être de l'ensemble de la communauté humaine. Ils doivent veiller notamment à protéger et restaurer les écosystèmes, aquatiques et autres, et à réduire la pollution de l'eau; à éliminer toute subvention aux modes d'agriculture et de pêche destructeurs ainsi qu'au secteur des combustibles fossiles; et prendre les mesures nécessaires pour éviter les crises économiques mondiales.

Développement durable

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.37

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2013/L.37 intitulé «Ordre du jour provisoire révisé de la vingtième session de la Commission du développement durable». Il dit que ce projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2013/L.37 est adopté.

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.38

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2013/L.38 intitulé «Conclusion des travaux de la Commission du développement durable». Il dit que ce projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2013/L.38 est adopté.

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.19

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2013/L.19 intitulé «Rapport du Comité des politiques de développement» et élaboré à l'issue de consultations officieuses. Il dit que ce projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2013/L.19 est adopté.

Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 13 a) de l'ordre du jour.

Statistiques

Décisions sur des projets de décision

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision, intitulé «Principes fondamentaux de la statistique officielle», figurant dans le document E/2013/24.

Le projet de décision est adopté.

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision intitulé «Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-quatrième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-cinquième session», figurant dans le document E/2013/24.

Le projet de décision est adopté.

Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 13 c) de l'ordre du jour.

Établissements humains

Décisions sur les projets de résolution E/2013/L.11 et E/2013/L.36

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2013/L.36 intitulé «Établissements humains» et élaboré à l'issue de consultations officielles portant sur le projet de résolution E/2013/L.11 soumis par les Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il dit que ce projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2013/L.36 est adopté.

M^{me} Jacome (Équateur) réitère l'offre faite par le Gouvernement équatorien d'accueillir à Quito la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016. Cette proposition est appuyée par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et par la *Unión de Capitales de Iberoamérica*.

Le Président demande si, à la suite de l'adoption du projet de résolution E/2013/L.36, il peut considérer que le projet de résolution E/2013/L.11 est retiré par ses auteurs.

Le projet de résolution E/2013/L.11 est retiré.

Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 13 d) de l'ordre du jour.

Environnement

Le Président dit qu'en l'absence de projet de proposition au titre de ce point de l'ordre du jour, il souhaite proposer au Conseil de prendre note du rapport intitulé «Rapport du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement sur sa première session universelle», publié sous la cote A/68/25.

Il en est ainsi décidé.

Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 13 e) de l'ordre du jour.

Population et développement

Décision sur un projet de décision

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision intitulé «Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session», figurant dans le document E/2013/25 (chap. I).

Le projet de décision est adopté.

Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 13 f) de l'ordre du jour.

Administration publique et développement

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.27

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2013/L.27 intitulé «Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa douzième session» et élaboré à l'issue de consultations officielles. Il dit que ce projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2013/L.27 est adopté.

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.29

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2013/L.29 intitulé «Lieu, dates et ordre du jour provisoire de la treizième session du Comité d'experts de l'administration publique» et élaboré à l'issue de consultations officieuses. Il dit que ce projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2013/L.29 est adopté.

Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 13 g) de l'ordre du jour.

Coopération internationale en matière fiscale

Décision sur les projets de résolution E/2013/L.9 et E/2013/L.22

Le Président, avant d'inviter le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2011/L.22 intitulé «Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale» et élaboré à l'issue de consultations officieuses portant sur le projet de résolution E/2013/L.9 soumis par les Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, donne la parole à la Secrétaire du Conseil pour qu'elle fasse une déclaration orale sur les incidences du projet sur le budget-programme.

M^{me} Sharma (Secrétaire du Conseil) déclare, conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, que la réunion extraordinaire annuelle d'une journée du Conseil, prévue au paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution E/2011/L.22, serait constituée de deux séances qui feraient l'objet de services d'interprétation dans les six langues officielles. Cette réunion entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant annuel de 21 900 dollars des États-Unis d'Amérique, à partir de 2014. L'adoption du projet de résolution par le Conseil entraînerait donc des dépenses additionnelles d'un montant de 43 800 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) pour l'exercice biennal 2014-2015. Aucun effort ne sera toutefois épargné pour couvrir les dépenses additionnelles dans les limites des ressources disponibles.

Le projet de résolution E/2013/L.22 est adopté.

Le Président demande si, à la suite de l'adoption du projet de résolution E/2013/L.22, il peut considérer que le projet de résolution E/2013/L.9 est retiré par ses auteurs.

Le projet de résolution E/2013/L.9 est retiré.

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.39

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2013/L.39 intitulé «Dates et ordre du jour provisoire de la neuvième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale». Il dit que ce projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2013/L.39 est adopté.

Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 13 h) de l'ordre du jour.

Forum des Nations Unies sur les forêts

Décision sur un projet de décision

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de décision intitulé «Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa dixième session et ordre du jour provisoire de sa onzième session», figurant dans le document E/2013/42 (chap. I).

Le projet de décision est adopté.

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.35

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution E/2013/L.35 intitulé «Dates et lieu de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts». Il dit que ce projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2013/L.35 est adopté.

Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 13 i) de l'ordre du jour.

Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

Le Président fait observer qu'aucun document n'a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour, et que le Conseil n'est saisi d'aucun projet de proposition à cet égard.

Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 13 j) de l'ordre du jour.

Cartographie

Le Président dit qu'en l'absence de projet de proposition au titre de ce point de l'ordre du jour, il souhaite proposer au Conseil de prendre note du rapport de la dix-neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, publié sous la cote E/CONF.102/8.

Il en est ainsi décidé.

Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 13 k) de l'ordre du jour.

Transport de marchandises dangereuses

Le Président dit qu'en l'absence de projet de proposition au titre de ce point de l'ordre du jour, il souhaite proposer au Conseil de prendre note du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, publié sous la cote E/2013/51.

Il en est ainsi décidé.

Le Président annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 13 m) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 45.